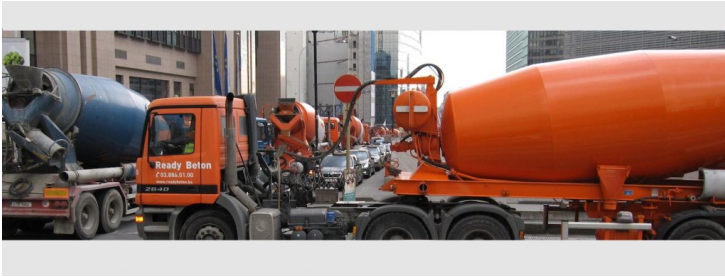


La tour Realex sur la rue de la Loi : une vision dystopique de l'Europe



Mercredi 20 janvier s'est tenue la vidéo-commission de concertation concernant le énième projet de démolition/reconstruction de la tour Realex sur la rue de la Loi, à l'angle avec la chaussée d'Etterbeek. « Business as usual » oblige, les projets immobiliers conçus en d'autres temps continuent, eux, à se matérialiser dans un marché du bureau en train de s'écrouler, en particulier sur la rue de la Loi vidée de ses habitants depuis longtemps, mais aussi de ses usagers travailleurs qui sont retournés télé-travailler chez eux plus qu'ailleurs et souvent hors de Belgique.

En regard des épisodes abracadabrantesques précédents, est-il possible que l'irréalité des promoteurs immobiliers bruxellois finisse par s'imposer malgré les bouleversements en cours? Les associations qui se sont mobilisées contre le projet très « ancien régime » de la tour sont prêtes à en découdre, en suspension ou en annulation, au Conseil d'État, à la Cour de Justice ou dans d'autres instances, si nécessaire. Il s'agit d'empêcher la construction d'un hiatus urbain monumental aux conséquences irréparables.

Toujours plus haute, plus lourde, plus brutale, plus antidémocratique et surtout plus contradictoire avec les enjeux des années à venir, les principes fabuleux qui ont motivés la nouvelle tour sont-ils encore d'actualité ? Il y a tellement de critiques à mettre en avant dans ce dossier interminable : une démolition/reconstruction au bilan carbone irréparable, un impact destructeur sur le paysage bruxellois, une gouvernance autoritaire du pouvoir public régional, un impact social et environnemental désastreux sur le tissu local, une augmentation intolérable de la circulation automobile dans un quartier saturé et, pour finir, une image détériorée de l'Institution européenne qui occupera le nouvel euro-monstre.

Revenons sur un détail révélé lors de la présentation à la commission de concertation. Il s'agit du pseudo espace public que constitue l'étroit passage entre la tour « The One » construite illégalement et l'autre machin iconique à construire. Par ce « pocket » aménagement, il s'agit, en principe, d'améliorer la qualité de l'espace public, en compensation de la densification de la rue de la Loi qui ne doit plus être un couloir à voitures.

Dans une des versions précédentes, la liaison entre la rue de la Loi et la sous-jacente chaussée d'Etterbeek devait se faire par un escalier monumental le long de la façade donnant sur la chaussée. Ce dispositif favorisait une liaison immédiatement lisible entre les deux axes structurants du quartier. Dans les versions successives, le tout est allé se cacher derrière la construction de la première tour, repoussée au plus serré de la chaussée d'Etterbeek, axe qui relie encore les quartier traditionnels.

Dans la version objet de la commission du jour, la liaison se glisse encore plus loin dans une rue latérale, derrière un « kiosque » surélevé pour dégager l'accès au parking. Voilà donc un espace public réduit à un parcours de liaison confidentiel qui donne la priorité à la bagnole plutôt qu'au « bon aménagement des lieux ».

Grand projet visionnaire après grand projet visionnaire, le quartier Léopold en train de devenir toujours plus européen, fini toujours par fabriquer de la ville morte au détriment des quartiers traditionnels que nous habitons encore. Le Projet Urbain Loi et ses premières réalisations au croisement de la chaussée d'Etterbeek recommencent à installer l'Union dans un environnement hostile aux citoyens européens qui y vivent.

Dans un contexte mondialisé qui fragilise nos démocraties occidentales, le projet de construction européenne suscite encore des espoirs. En autorisant des projets architecturaux à ce point éloignés de nos attentes, Bruxelles participe à l'affaiblissement de l'idée que nous nous faisons encore de l'Europe.

Par conséquent, nous demandons : que le permis d'urbanisme ne soit pas délivré ;que les immeubles de bureaux existants soient conservés et rénovés ;que le projet de reconstruction sur le terrain vague se limite à l'installation du centre de conférences en remplacement l'ancien Borschette ;que le terrain de l'ancien centre de conférences soit viabilisé pour accueillir un projet raisonnable de logement accessible à l'ensemble de la population bruxelloise, y compris des logements sociaux ;que pas un cent des charges d'urbanisme générées sur la rue de la Loi ne revienne à l'aménagement du « pocket couloir » mais que la somme dégagée soit attribuée au bon aménagement des lieux de la chaussée d'Etterbeek, à ne plus considérer comme la poubelle à voitures de la rue de la Loi, ainsi qu'à la réalisation de logements accessibles aux habitants de Bruxelles.